

AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 11 février 2015 fixant la répartition des sièges du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord

NOR : DEVA1504133S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La directrice de la sécurité de l'aviation civile Nord,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2011 portant création de comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail à la direction générale de l'aviation civile et à l'École nationale de l'aviation civile;

Vu la décision n° 170 du 27 janvier 2015 portant désignation par tirage au sort de l'organisation syndicale pour l'attribution d'un siège au comité d'hygiène, de sécurité et conditions de travail spécial de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord;

Vu la circulaire du 8 août 2011 d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique,

Décide:

Article 1^{er}

Les représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et conditions de travail spécial placé auprès de la directrice de la sécurité de l'aviation civile Nord sont désignés par les organisations syndicales ci-après, les sièges étant attribués comme suit:

ORGANISATIONS SYNDICALES REPRÉSENTÉES	NOMBRE DE SIÈGES	
	Titulaires	Suppléants
FEETS-FO	1	1
UNSA-DD	2	2
USAC-CGT	1	1

Article 2

Les représentants titulaires et suppléants du personnel doivent être désignés par les organisations syndicales conformément aux dispositions de l'article 1^{er} ci-dessus, dans un délai de quinze jours à compter de la date de publication de la présente décision.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 11 février 2015.

*La directrice de la sécurité
de l'aviation civile Nord,*
L. LASSERRE